

Le coût du prix

Deux logiques s'affrontent quand on parle de vacances et de loisirs collectifs, de prix des séjours, et de prix de la formation. En oubliant qu'à l'origine, il s'agissait de la même. On entend dire très souvent que la formation pour obtenir le Bafa est chère. On entend dire dans les marges de ce discours que ce prix « exorbitant » sert aux mouvements pédagogiques à engranger de mirifiques bénéfices, quand on ne parle pas de profits.

Quelques Rappels

La formation est trop chère, c'est un fait, réinscrite dans le contexte actuel qui l'a dénaturée, en tous cas pour ce qui est de l'aspect financier. Pour ce qui est de l'équilibre orix de la formation-coût de cette formation pour les organismes habilités, une étude de 2001, réalisée à la demande du ministère de la Jeunesse et des Sports de l'époque par l'Iredu, organisme universitaire proche du CNRS montrait deux choses . que le prix moyen de la formation Bafa (et Bafd) était en moyenne un tiers moins cher que le prix des formations professionnelles, et que ce même prix couvrait de façon limite les charges directes liées à la formation.

Oui le Bafa est cher. Il est en tous cas trop cher pour que tout le monde, indépendamment de sa situation sociale puisse y accéder. Il y a certes des aides d'Etat, des aides des collectivités locales, des comités d'entreprise, mais il n'y a plus de prise en charge globale. La revendication de cette prise en charge témoignant de la reconnaissance de l'importance de ce dispositif de formation valorisant l'engagement des jeunes n'est pas nouvelle. Elle va aujourd'hui à contre-courant des tendances technicistes et libérales, elle repose la question du sens éducatif de cet engagement et du prix qu'une société est prête à payer pour contribuer à l'éducation de sa jeunesse.

Un petit point d'histoire

A l'origine, ou presque, des formations Bafa et Bafd, le prix couvrait les frais engagés par les associations habilitées par l'Etat pour les réaliser, Rappelons que ces associations sont toutes à but non lucratif, c'est-à-dire qu'elles ne font pas de profits, et que les éventuels excédents dégagés par leur activité sont réinjectés dans cette même activité. Rappelons également qu'à l'époque, la caisse nationale d'allocations familiales finançait une partie du Bafa, et que ce financement est passé ensuite à un financement à la personne – le transfert de cette aide se retrouve dans l'évolution du prix de la formation par une baisse !

Mais ce prix se calculait aussi dans un ensemble, comprenant le stage pratique. Le stage pratique était de fait rémunéré (la question ne se posait d'ailleurs pas) et cette rémunération était censée couvrir les frais de formation. Mieux encore, beaucoup de gros organisateurs, en tous cas les comités d'entreprises et les grandes fédérations remboursaient la formation, avec une prime accordée aux stagiaires lors du stage pratique !

On était bien loin des tergiversations actuelles pour savoir si le stage pratique est rémunéré ou non, si les stagiaires doivent être moins payés que les diplômés, et autres insanités. Cela montre bien que la question du sens

éducatif de l'engagement des jeunes dans l'encadrement des accueils collectifs de mineurs est totalement absent des objectifs poursuivis par beaucoup d'employeurs. Disons le tout net, oui le stage pratique doit être rémunéré, et un animateur stagiaire exerçant de droit les mêmes responsabilités qu'un animateur diplômé doit être payé de la même manière. De plus, les rémunérations des animateurs et des directeurs « volontaires » tenaient compte de quelque chose que l'on oublie de plus en plus. Un engagement solidaire, dans un large mouvement d'ensemble, pour que le plus grand nombre d'enfants puissent partir, c'est-à-dire, pour que le prix des séjours soit le plus bas possible ! Il est nécessaire de resituer tout le contexte financier des formations bafa et bafd dans un ensemble. Que cet ensemble semble anachronique est une possibilité. Pas une fatalité ! Pour résumer, les rémunérations des stages pratiques permettaient de prendre en charge le prix de la formation, et ces rémunérations, hors des règles et des normes du monde professionnel (on parlait d'indemnité) étaient basses pour permettre un prix de séjour le plus accessible à tous.

Rémunérer l'encadrement

L'évolution de la société, mais aussi certaines pratiques ou dérives posent aujourd'hui, de fait, plusieurs problèmes. Que plus de 30% des stages pratiques ne soient plus rémunérés augmente d'autant le prix de la formation, et écarte un trop grand nombre de personnes de cette même formation. La moitié, peu ou prou, du coût de la formation est aussi due au fait qu'elle se déroule majoritairement en internat. Dans l'inconscient collectif, on oublie rapidement qu'une formation sur plusieurs jours nécessite une vie collective, le plus souvent en internat, avec ses propres coûts d'hébergement et de restauration. Il ne faudrait pas que pour des raisons économiques et simplement économiques, cette expérience d'internat soit écartée. Elle est de plus en plus une première expérience de vie en collectivité pour de futurs animateurs qui s'occuperont d'enfants, justement en internat. Et l'argument du développement des loisirs de proximité n'est pas bon, puisqu'au même moment se développent les séjours courts, les miniséjours, inclus dans les activités des structures de loisir, qui se déroulent en internat. Quant au prix des séjours de vacances collectives, il pose les mêmes problèmes. En tous cas, ceux de l'accessibilité. Ils sont également totalement assujettis à ce qui précède, au prix de la formation, aux rémunérations des encadrements, à ce lien générique formation/encadrement et aux évolutions des contenus proposés, donnant une place souvent importante à des pratiques d'activités plus onéreuses. Là aussi, et très majoritairement, on peut trouver ces séjours chers, il faudrait alors comparer les prix et les services offerts avec le marché des offres de vacances plus commerciales ! Il faudrait aussi parler de la sécurité des enfants, (les séjours de vacances et de loisirs collectifs sont les endroits où ils sont le plus en sécurité, tous accueils confondus y compris familiaux), de la plus-value éducative, des brassages sociaux et culturels, d'apprentissage des fondamentaux du vivre ensemble, qui sont des éléments constitutifs des vacances et des loisirs collectifs du champ de l'éducation populaire. Mais si, et par erreur, les encadrements devenaient professionnels, c'est-à-dire réalisés par des personnes salariées au sens strict du terme, ces mêmes séjours augmenteraient en moyenne de 30% ! Ce qui, de fait, empêcherait le même pourcentage de personnes d'y accéder. On le voit. On se mord rapidement la queue !

Quelle solution alors ?

Peut-être pas un appel à l'Etat en lui-même. Mais un appel à la collectivité, ou aux collectivités publiques. Les Ceméa ont régulièrement contribué aux appels de la JPA pour dénoncer le fait que plus de trois enfants sur dix ne partent toujours pas en vacances. Chaque enfant et jeune doit pouvoir partir en vacances. C'est l'affaire de tous, de chacun, donc de la collectivité. Chaque jeune qui en a le désir, et parce que cela participe de deux choses : du départ de tous en vacances et de la formation à la vie citoyenne, doit pouvoir accéder aux formations Bafa. C'est là encore l'affaire de tous. Et donc aussi de la collectivité. La vraie question est donc dans la recherche d'une solution collective. Pas dans la dénonciation vengeresse de fantasmatiques profits réalisés sur le dos des enfants ou des stagiaires. Peut-être s'agit-il parfois de prendre le recul suffisant pour avoir une vue d'ensemble. Le paysage semble alors plus cohérent, et les réels objets de mobilisation plus évidents. ■

Vincent Chavaroche

Alain Gheno

Article extrait de [CA n°63 – Décider, choisir, agir](#)